

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Le Président du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERPIGNAN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU la loi n° 2019-825 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 26 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux,

VU l'arrêté en date du 2 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion de l'établissement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Social Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à la date du :
ABELLAN - MATEU MORENO Laetitia	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
ALMODOVAR Ghislaine	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
CORCOY Julie	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
DUPUIS Nathalie	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
HERNANDEZ Widad	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
LEFUNEMUX Corinne	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
MARTY Andrée	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
MICHEL Barbara	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
MOUNIVONG Thaokam	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
NEGACHE Liza	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
PASQUINELLI Sandrine	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
SANCHEZ Sandrine	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
TRIPONNEY Marie Pierre	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024
VIGNE Valerie	Agent Social principal 2 ^{ème} classe	01.08.2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

D : 066-266600261-20240701-AV_AG_SO_P_1C-AR

Centre Communal d'Action Sociale

11, rue Couvent de la Merci

66000 Perpignan

Tel : 04 68 34 44 53



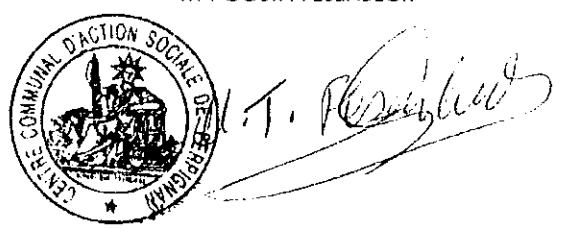
ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté qui sera communiqué :
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Pour le Président
Par délégation
La Vice-présidente

M-T COSTA-FESENBECK



CENTRE DE GESTION
02 JUL. 2024
COURRIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
D : 066-266600261-20240701-AV_AG_SO_P_1C-AR

Centre Communal d'Action Sociale
15, rue Couvent de la Merci
Le Saré - 66000 Perpignan
04 68 34 44 53

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE

Le Président du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERPIGNAN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU la loi n° 2019-825 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 26 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux,

VU l'arrêté en date du 2 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion de l'établissement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent Social Principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Nom et Prénom	Situation actuelle Grade	Promouvable à la date du :
BARTHAS Cécile	Agent Social	01.08.2024
VILAGINES Stella	Agent Social	01.08.2024

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté qui sera communiqué :

- à Monsieur le Président du Centre de Gestion,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau.

Pour le Président
Par délégation
La Vice-présidente



COSTA-FESENBECK

CENTRE DE GESTION
02 JUL. 2024
COURRIER

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

D : 066-266600261-20240701-AV_AG_SO_P_2C-AR

Centre Communal d'Action Sociale
11 rue Couvent de la Merci
31000 Toulouse
04 68 34 44 53